

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020

Date de convocation : 8 octobre 2020

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de conseillers présents : 62

Nombre de votants : 67

Étaient présents :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Anne-Marie SIMON suppléante remplaçant Jean-Claude SIMON, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Christophe GRAVIER suppléant remplaçant Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCCHI, Didier TRANCHANT suppléant remplaçant Cécile OESLICK, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Philippe DUMONT, Ludovic WELCHE, Yann THOMAS, Michel LORIOT, Freddy LECACHEUR, Christophe PETIT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Régis MAXIMY suppléant remplaçant Patrick ACKER, Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Olivier HUOT, Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Benoît BOUDÉ, Guillaume GUERRE, Patrick THIBAUT et Fabrice REMY suppléant remplaçant David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT,

Mme Pauline ACCARIÉS donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Christian BRUYEN donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Maurice LOMBARD

Mme Brigitte AUBERT donne pouvoir à M. Christophe PETIT.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mme Cécile OESLICK, MM. Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Patrick ACKER et David COUTELAS.

Étaient absents : Mmes Francine PICAVET, Céline MEUNIER, Marie-Louise TONON, MM. Stéphane BOULANT et Patrick BREUL.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

### 20-162. CONTINGENT D'AIDE SOCIALE. REVERSEMENT AUX COMMUNES DE L'EX-CC DE LA BRIE DES ETANGS.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de reverser aux communes la même somme qu'en 2019 :

Le Baizil	4 521 €	Corribert	1 510 €
Bannay	1 073 €	Etoges	7 780 €
Baye	12 038 €	Fèrebrianges	3 806 €
Beaunay	2 842 €	Mareuil-en-Brie	5 112 €
La Caure	1 557 €	Montmort-Lucy	14 391 €
La Chapelle-sur-Orbais	1 966 €	Orbais l'Abbaye	17 863 €
Champaubert-La-Bataille	2 847 €	Suizy-le-Franc	2 131 €
Coizard-Joches	3 718 €	Talus-Saint-Prix	2 324 €
Congy	8 098 €	La Ville-sous-Orbais	1 662 €
Courjeonnet	2 018 €	Villevenard	5 611 €
<b>Total</b>			<b>102 868 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## 20-163. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. EXONERATIONS.

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Thérèse LEBRUN-DAVID et Régis COUTANT indiquent ne pas participer au vote.

Le Conseil décide d'exonérer de la TEOM, pour l'année 2021 :

Commune de CHAMPVOISY :

- M. Jean-Jack THIERCELIN, 44 rue Principale à La Chapelle Hurlay

Commune de CHATILLON SUR MARNE :

- SAS CARDINALIMMO, L'ORME AU BLOC, 2 du CD1 Le Prieuré de Binson
- M. Claude COFFINET, 6097A Le Moulin Carré (discothèque) - (coefficient de modulation de 0,50)
- Commune de Châtillon, 4 rue de la Gendarmerie
- Commune de Châtillon, 4 place Urbain 2

Commune de COURJEONNET :

- M. BUSINE
- SARL DU BEAUGRAND – représentée par M. André NOMINE, 8 rue des Bûchettes

Commune de CUCHERY :

- SCI THEVENIN FRERES, 36 Grande rue

Commune de DAMERY :

- SAS ETS COMPAS, le Bas des Longues Raies

Commune de DORMANS :

- ENTREPRISE LELABOUR, ZI des Varennes – parcelles section AI N°386-389-425-427
- MEMORIAL DE DORMANS – parcelle Mémorial : BE 17 – parcelle Château : BE 12 – parcelle Moulin : BE 23  
Parcelles Parc : BE 10-11-13-14-15-16-18-19-20-21-22-97-145
- SCI VOLTA, 5 rue du Docteur Moret – parcelle : AH N°85
- M. BUYCK, 9001 rue de Metz (hangar)
- Carrefour Market, rue du Faubourg de Chavenay
- E. Leclerc Express (EPER-DIS), 3 rue du Moulin
- Société APLI/AGIPA, ZI des Varennes
- ALDI Marché, ZI des Varennes
- SCI Les Varennes (DTPV : 9004 rue du Bac – SA BAILLY : 9005 rue du Bac – HYDRO VITI et ALTRAD : 9001 et 9002 rue du Port aux Bois)
- EURL Garage Vallé, ZI Les Varennes, rue de la Gravière
- Mme Françoise HUBERT – 9003 rue de la Sablonnière
- SCI GLAVIER pour un bâtiment, ZI 1 rue de la Gravière
- SCI LA SABLONNIERE, ZI 4 rue de la Gravière
- SCI TMP JPLS pour un bâtiment, ZI 9005 rue de la Gravière
- M/Mme FERENDIER, La Fontaine Creuse à Chavenay (coefficient de modulation de 0,50)
- M. Nicolas DAVY, 39 rue Dumont Belcourt (garages)

Commune d'ETOGES :

- Restaurant « Le Château d'Etoges »

Commune de FESTIGNY :

- M. Claude BRIANCHON, 5001 La Forêt d'Enghuien

Commune de FLEURY LA RIVIERE :

- Réservoir d'eau potable « Le Clos de Beauregard » – parcelles cadastrées n°439-442-444, section AK

Commune d'IGNY COMBLIZY :

- SCIERIE SARL BUISSON FRERES, M. Michel BUISSON – parcelle section B n°857
- M. Dominique PAIS, rue des Grosses Pierres
- M. Yves MOUSSY, rue Jules Ferry
- M. Michel GAUNARD, au Moncet

Commune de LEUVRIGNY :

- Scierie LEBAN, Mme Veuve LEBAN Dragica au Chêne la Reine
- SCI des Nonnes, 16 rue Blanche de Castille au Chêne la Reine

Commune de MONTMORT LUCY :

- Hôtel de la Place
- SCI du Cheval Blanc (hôtel)

Commune d'OEUILLY :

- SCI de la Pierre qui Tourne, M. FAURE et M. THIEBAUX – parcelles section AB n°175-174-172

Commune de TROISSY :

- M. Aurélien RAYMOND, 3 ruelle des Clos

Commune de VAUCIENNES :

- SCI LES SAINTS RYS / Transports LEBRUN, 27 avenue de la Chaussée de Damery, lieu-dit La Chaussée de Damery – parcelle cadastrée n° 1366, section A
- GFA GALLICE Ferme des Limons, lieu-dit Les Limons – parcelle cadastrée 1010, section A
- MM. Jacques et Jean-Marie LEBRUN (SCI LES SAINTS RYS), 25 Avenue de Paris, lieu-dit La Chaussée de Damery – parcelle cadastrée n° 46, section A
- M. Francis BOULONNAIS, 19 avenue de Paris à la Chaussée de Damery

Commune de VENTEUIL :

- Château d'eau, lieu-dit des Goisses – parcelle cadastrée n° 45, section ZA
- Terrain de sport – parcelle cadastrée n° 563-564, section A

Commune de VERNEUIL :

- M. Patrick DECHELLE, 13 rue du CBR
- M. Yannick LE DEVENDEC, 24 rue de la Motte (partie bâtiment)
- M. Didier PAGEOT, 2C rue de la Tabonnerie

Commune de VINCELLES :

- SARL Recyclage Environnement (M. Didier JOUVENAUD), 5002 La Facelle

**Adopté à l'unanimité.**

**20-164. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. EXERCICE 2020.  
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en le remboursement à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie d'un trop-perçu de subvention portant sur l'étude d'assainissement à Boursault.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-165. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2020.  
DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- . le remboursement de la dette et le réajustement de crédits sur les intérêts courus non échus (ICNE) des prêts transférés par le SIVU AEP de Châtillon-sur-Marne et les communes des Deux Vallées
- . la régularisation du prêt aménagé en 2019 qui portait sur les budgets Eau et Economie
- . l'ouverture de crédits pour des travaux et achats du quotidien.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-166. BUDGET ECONOMIE - 94904. EXERCICE 2020.  
DECISION MODIFICATIVE N°3.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- . la régularisation du prêt aménagé en 2019, en fonctionnement et en investissement, qui portait sur les budgets Eau et Economie
- . un réajustement de crédits pour la réalisation du diagnostic pollution sur le site de l'ancienne fonderie, à Dormans
- . l'ouverture de crédits pour le rétablissement des limites de la parcelle au lieu-dit « la Pierre qui tourne » à Oeuilly.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-167. VENTE D'UN TERRAIN A MONTMORT-LUCY. ACCORD DE PRINCIPE.**

Rapporteur : Didier DÉPIT

Le Conseil adopte le principe d'un prix de vente de 45 € HT du m<sup>2</sup> pour la parcelle cadastrée section AR 159, au lieudit Le Pré Minet à Montmort-Lucy.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-168. MESURES SUR LE MILIEU POUR L'EVALUATION DES ACTIONS DU CONTRAT GLOBAL.  
LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre de l'évaluation du Contrat Global d'Actions des bassins versants du Surlélin et du Petit-Morin (CGA SPM) à réaliser en 2021, le Conseil autorise le Président à lancer une consultation, selon une procédure adaptée, afin de désigner un bureau d'études pour la réalisation des mesures sur le milieu aquatique et sollicite, à cet effet, une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-169. CONCESSION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE.  
PROTOCOLE DE SORTIE DU CONTRAT DE L'EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le contrat de délégation de service public d'eau potable de l'entreprise VEOLIA sur le territoire de l'ex-CC des Coteaux de la Marne étant arrivé à terme le 30 juin 2020, le Conseil autorise le Président à signer le protocole ayant pour but de réaliser le solde de tout compte des obligations contractuelles techniques et financières du Délégué et de la Collectivité. Le contrat comprenait de nombreux investissements, disposait d'un fond de travaux et prévoyait la reprise du parc compteur.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-170. CONCESSION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE.  
VENTE DU PARC COMPTEURS & PAIEMENT DES MISES EN CONFORMITE AU NOUVEAU DELEGATAIRE.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre du changement de délégataire pour la concession du service public Eau potable sur le territoire de l'ex-CC des Coteaux de la Marne, le Conseil décide :

- d'autoriser, suite à son achat à VEOLIA, la revente du parc compteurs au nouveau délégataire, SUEZ, à hauteur de 190 000 € HT ;
- de reverser à SUEZ le montant de 19 154 € HT, une fois celui-ci payé à la CC des Paysages de la Champagne par VEOLIA, dans le cadre des mises en conformité dues mais non réalisées en fin de contrat.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-171. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2019.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le Conseil adopte le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-172. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE J. DUCOS ET LOTISSEMENT DU BOIS DE L'EPEE A SAINT MARTIN D'ABLOIS.  
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées de la commune de Saint Martin d'Ablais, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise SOGEA EST BTP, pour la somme globale de 466 692,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-173. ENTRETIEN, MAINTENANCE DE RESEAUX ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.  
AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président ayant délégation, à signer le marché de prestation de services relatif à l'entretien et la maintenance de réseaux et d'ouvrages d'assainissement collectif avec VEOLIA EAU, au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux disante pour un montant estimatif de 913 079,09 € HT sur la durée du contrat, soit 9 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

**20-174. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - 2019.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil adopte le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h50.

*Vu pour être affiché le 16 octobre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Régis COUTANT



